

**Avis relatif à l'opération promotionnelle dénommée  
« Gain max Crescendo x3 x4 x5 » du 14 avril au dimanche 4 mai 2025**

**Article 1**

Conformément au règlement général des jeux de grattage distribués par la Pacifique des Jeux ainsi qu'aux règlements particuliers des jeux de loterie instantanée cités à l'article 2 du présent avis il est organisé l'opération promotionnelle dénommée « Gain max Crescendo x3 x4 x5 » du 14 avril au 4 mai 2025.

**Article 2**

Durant toute la période de la promotion, les joueurs pourront multiplier leur gain maximum du ticket à gratter Crescendo de la manière suivante :

- du 14 au 20 avril – si le gain maximum de 3 millions F.CFP est remporté par un joueur, le gain maximum est multiplié par 3, le joueur remporte 9 millions F.CFP ;
- du 21 avril au 27 avril – si le gain maximum de 3 millions F.CFP est remporté par un joueur, le gain maximum est multiplié par 4, le joueur remporte 12 millions F.CFP ;
- du 28 avril au 4 mai – si le gain maximum de 3 millions F.CFP est remporté par un joueur, le gain maximum est multiplié par 5, le joueur remporte 15 millions F.CFP ;

Il est mis en jeu 2 gains maximum conformément au tableau de lots du jeu Crescendo. En conséquence :

Rangs de gain	Gain multiplié tel que
3.000.000 F	x3 du 14 au 20 avril 2025 soit 9.000.000 F
3.000.000 F	x4 du 21 avril au 27 avril 2025 soit 12.000.000 F
3.000.000 F	x5 du 28 avril au 4 mai 2025 soit 15.000.000 F

Fait le 21 mars 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale  
de La Française des jeux,

Le Directeur général  
de La Pacifique des jeux

C.LANTIERI

T. GABARRET